



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 18 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 18 août 2020, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 325-18-08-20

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 326-18-08-20

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE 7 JUILLET 2020 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2020 tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 327-18-08-20

### DÉPÔT - CERTIFICATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES DU 13 AU 28 JUILLET ET DU 30 JUILLET AU 14 AOÛT CONCERNANT LE RÈGLEMENT SH-653 ET LA RÉOLUTION R 295-07- 07-20

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats concernant les procédures de demandes écrites tenant lieu de registre et tenues du 13 juillet au 28 juillet 2020 ainsi que du 30 juillet au 14 août 2020 respectivement relatif à :

- **Règlement SH-653** créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance;

- **Résolution R 295-07-07-20** autorisant le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec l'Association du chemin Laperrière au Lac-des-Piles relativement au versement d'une aide pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'entretien du chemin Laperrière et du chemin du Touladi et ayant pour effet d'engager le crédit de la Ville pour une période de douze (12) ans;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ce règlement et cette résolution sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 328-18-08-20

### DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 329-18-08-20

### DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

D 330-18-08-20

### DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur du Service des finances et trésorier dépose le rapport financier pour l'exercice financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

D 331-18-08-20

### RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Que ce rapport soit publié dans le journal « L'Hebdo du St-Maurice ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 332-18-08-20

### **RAPPORT MOTIVÉ DU MAIRE - OCTROI DE CONTRAT**

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire présente au conseil un rapport motivé relativement à l'octroi d'un contrat qu'il a décrété pour remédier à un cas de force majeure de nature à détériorer sérieusement des infrastructures municipales et d'éviter une potentielle menace. Ainsi, le contrat octroyé permet d'assurer la vidange des boues contenues dans le bassin de la station de traitement des eaux Lac-à-la-Pêche et d'empêcher leur rejet dans l'environnement.

R 333-18-08-20

### **APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des ressources humaines en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 août 2020, relativement à la modification de la structure du Service des ressources humaines par la création d'un poste de technicien(ne) principale(e) - paie et gestion des bénéfécies.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 334-18-08-20

### **APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des ressources humaines en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 août 2020, relativement à la modification de la structure du Service des ressources humaines par l'abolition d'un poste de coordonnateur(trice) aux ressources humaines et la création d'un poste de conseiller(ère) aux ressources humaines.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 335-18-08-20

### **APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION ET ABOLITION DE POSTES - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des finances en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 août 2020, relativement à la modification de la structure du Service des finances par l'abolition du poste de responsable de la division approvisionnement et la création d'un poste de contrôleur - projets et approvisionnement.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 336-18-08-20

### **APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTE - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service du greffe et des affaires juridiques en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 10 août 2020, relativement à la modification de la structure du Service du greffe et des affaires juridiques par la création d'un poste de secrétaire juridique - contentieux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 337-18-08-20

### **NOMINATION - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT - DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE la nomination du directeur du Service des communications et des relations avec les citoyens à titre de directeur général adjoint par intérim le 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir un volet de coordination des services administratifs de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise l'attribution des responsabilités complémentaires de directeur général adjoint au directeur du Service des communications et des relations avec les citoyens;

Que la prise en charge de ces nouvelles responsabilités à titre de directeur général adjoint administratif soit effective à compter du 18 août 2020.

Que le salaire, pour assurer la fonction de directeur du Service des communications et des relations avec les citoyens et les responsabilités complémentaires de directeur général adjoint, corresponde au salaire du directeur général adjoint prévu au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 338-18-08-20

### **SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT - CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÉNEMENTS DE LA MAURICIE (CREEM) - 2020-2023**

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie a pour mission de mobiliser les partenaires du milieu régional dans la mise en place d'environnements propices au développement des acteurs sportifs de la Mauricie et de soutenir les athlètes, les entraîneurs ainsi que les organisations sportives reconnues et actives en compétition;

CONSIDÉRANT les orientations définies dans la planification stratégique 2020-2025 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le déploiement des centres régionaux d'entraînement multisports;

CONSIDÉRANT QUE la commission sur les loisirs et la vie communautaire a fait une recommandation au conseil municipal de renouveler l'entente de partenariat avec le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie, et ce, pour trois ans;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil :

- 1° confirme l'engagement financier de la Ville de Shawinigan d'un montant total de 88 000 \$ pour la réalisation d'actions inscrites à l'entente de partenariat à intervenir pour 2020-2023;
- 2° autorise monsieur David Cadieux à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat entre le Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 et 31 mars 2023;
- 3° autorise monsieur David Cadieux à nommer un(e) membre de son service pour siéger au conseil d'administration du Centre régional d'entraînement et d'événements de la Mauricie afin d'assurer la bonne gouvernance de l'organisme et de veiller aux intérêts de la population de Shawinigan;
- 4° autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 339-18-08-20

### **CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES RUES - LOT 1 - SECTEURS SAINT-GEORGES, GRAND-MÈRE (EST) ET LAC-À-LA- TORTUE (FORTERESSE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des rues;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 2 lots desservant différents secteurs de la ville, dont le lot 1 pour les secteurs Saint-Georges, Grand-Mère (Est) et Lac-à-la-Tortue (Forteresse);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues du lot 1, secteurs Saint-Georges, Grand-Mère (Est) et Lac-à-la-Tortue (Forteresse) au plus bas soumissionnaire conforme soit **Excavation R.M.G. inc.** de la manière suivante :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- année 2020-2021 439 067,52 \$, taxes en sus;
- année 2021-2022 447 879,19 \$, taxes en sus;
- année 2022-2023 457 195,21 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 340-18-08-20

### CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES RUES - LOT 2 - SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des rues;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 2 lots desservant différents secteurs de la ville, dont le lot 2 pour le Lac-à-la-Tortue (Forteresse);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci, mais qu'un seul prix a été soumis pour le lot 2;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues du lot 2, secteur Lac-à-la-Tortue (Forteresse) au plus bas soumissionnaire conforme soit **Groupe Pelletier Entretien, division Jeannine Pelletier inc.** de la manière suivante :

- année 2020-2021 274 667,25 \$, taxes en sus;
- année 2021-2022 274 667,25 \$, taxes en sus;
- année 2022-2023 274 667,25 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 341-18-08-20

### CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES ACCÈS AUX STATIONS DE POMPAGE - SECTEUR LAC-À-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des accès aux stations de pompage dans le secteur Lac-à-la-Tortue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès aux stations de pompage dans le secteur Lac-à-la-Tortue au plus bas soumissionnaire conforme soit **Groupe Pelletier Entretien, division Jeannine Pelletier inc.** de la manière suivante :

- année 2020-2021 37 060,00 \$, taxes en sus;
- année 2021-2022 37 060,00 \$, taxes en sus;
- année 2022-2023 37 060,00 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 342-18-08-20

### CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES HÊTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard Saint-Sacrement et le boulevard des Hêtres ainsi que le réaménagement du boulevard des Hêtres ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend 2 options afin d'obtenir des prix selon que l'offre incluait ou non le boulevard Saint-Sacrement;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard Saint-Sacrement et le boulevard des Hêtres ainsi que le réaménagement du boulevard des Hêtres, selon l'option « 1 », au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Maskimo construction inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-652.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 343-18-08-20

### CONTRAT - ACQUISITION DE FOURGONNETTES ET CAMIONNETTES - 3 LOTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de fourgonnettes et camionnettes;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 3 lots selon la catégorie de véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division de l'approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition de fourgonnettes et camionnettes au plus bas soumissionnaire conforme soit **Automobiles Bernier & Crépeau Itée** de la manière suivante :

- lot 1 (petites fourgonnettes) 83 613,00 \$, taxes en sus;
- lot 2 (camionnettes) 150 783,00 \$, taxes en sus;
- lot 3 (fourgonnettes allongées) 37 105,00 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 344-18-08-20

### CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - INSPECTION DE REGARDS D'ÉGOUT PAR BALAYAGE LASER 3D GÉORÉFÉRENCÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en ingénierie pour l'inspection de regards d'égout par balayage laser 3D géoréférencé;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour l'inspection de regards d'égout par balayage laser 3D géoréférencé à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **Simo Management inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-620.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 345-18-08-20

### **REJET DES SOUMISSIONS - CONTRAT DE DRAINAGE DU COMPLEXE JACQUES-MARCHAND**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réalisation de travaux de drainage du complexe Jacques-Marchand;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons

Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant la réalisation de travaux de drainage du complexe Jacques-Marchand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 346-18-08-20

### **REJET DES SOUMISSIONS - ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis se sont avérés plus élevés que les coûts estimés de même que le budget prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, toutes les soumissions déposées en regard de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 347-18-08-20

### **PRÉAVIS D'ORDONNANCE - ARTICLES 12 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Marilyn St-Arnaud est propriétaire d'un chien nommé Julius qui a mordu une personne et lui a infligé des blessures, le ou vers le 15 juillet 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'expertise du médecin vétérinaire mandaté par la Société protectrice des animaux recommande de considérer le chien Julius comme potentiellement dangereux au sens du règlement mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, il existe des motifs raisonnables de croire que ce chien pourrait constituer un risque pour la sécurité publique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Qu'avis soit donné à madame Marilyn St-Arnaud de l'intention du conseil de la Ville de juger du bien-fondé de déclarer son chien Julius potentiellement dangereux et, le cas échéant, de prononcer toute autre mesure afin d'éliminer tout risque pour la sécurité publique incluant, si nécessaire, l'euthanasie;

Qu'avis soit donné à madame Marilyn St-Arnaud qu'elle dispose d'un délai de cinq (5) jours à compter de la signification de la présente résolution afin de présenter ses observations par écrit et, s'il y a lieu, produire des documents pertinents à l'analyse de son dossier au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville;

Que le Conseil de la Ville prenne en délibéré le dossier du chien Julius appartenant à madame Marilyn St-Arnaud et qu'il sera statué sur ce dernier lors de la séance du 31 août prochain;

Que le Conseil de la Ville ordonne provisoirement à madame Marilyn St-Arnaud, et ce, à compter de la signification du présent avis :

- 1° de placer en quarantaine et d'isoler son chien Julius de tout autre animal dont elle n'est pas propriétaire et de toute personne, le tout conformément à l'article 8.4.20 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan;
- 2° de soumettre son chien aux normes prévues à la section IV du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et qui concerne les normes applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux;

À défaut, que le Conseil demande à la Société protectrice des animaux de la Mauricie à saisir ou faire saisir le chien et le faire placer en quarantaine conformément à l'article 8.4.22 du règlement précité;

Que le Conseil mandate le Service du greffe et des affaires juridiques à transmettre le présent avis à cette propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 348-18-08-20

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-630.1 - TAXES ET COMPENSATIONS 2020

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseiller Claude Grenier donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-630.1 modifiant le Règlement SH-630 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de préciser que seul un versement échu devient exigible et est assujéti à l'application des taux d'intérêt et pénalités, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 349-18-08-20

### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - INSTALLATION DE RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LE CHEMIN DE SAINT-JEAN-DES-PILES

CONSIDÉRANT QU'en juin 2019, la Ville a adopté un règlement municipal visant à abaisser la limite de vitesse, notamment dans les rues qui relèvent de sa juridiction au cœur et autour de ses noyaux villageois de Sainte-Flore et de Saint-Jean-des-Piles;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de Saint-Jean-des-Piles est une route dont la gestion incombe au ministère des Transports et qu'il fait partie du noyau villageois du secteur portant le même nom;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un radar pédagogique affichant la vitesse de l'usager de la route accompagnée d'un court texte afin de l'encourager à ralentir lorsque la vitesse réglementaire est dépassée permettrait de réduire la commission d'infractions et d'augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le Conseil de la Ville de Shawinigan demande au ministre des Transports l'installation d'un radar pédagogique sur le tronçon du chemin de Saint-Jean-des-Piles entre la rue de la Traverse et la rue Léopold-Trudel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 350-18-08-20

### REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Josette Allard-Gignac, Lucie De Bons et Jacinthe Campagna lors du spectacle estival de l'école de danse et de cirque Odaci qui aura lieu le 19 août 2020;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 15 septembre 2020 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 31 août 2020, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

---

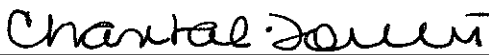
### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 52.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Angers  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Chantal Doucet  
Greffière